

GRISY-SUISNES

MARCHÉ DE NOEL

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017

PRÉ-RÉSERVATION

Confirmation de l’inscription définitive par le Comité des Fêtes à réception

NOM ET PRÉNOM DE L’EXPOSANT :

ADRESSE :

CP : VILLE : TÉL :

ADRESSE MAIL :

SPÉCIALITÉ :

A RENVOYER, A L’ADRESSE SUIVANTE :

COMITÉ DES FETES DE GRISY-SUISNES – MAIRIE – 77166 GRISY-SUISNES.

AVANT LE 1er NOVEMBRE 2017 DUMENT REMPLI, ACCOMPAGNÉ D’UN CHEQUE DE CAUTION DE 50€ ET D’UN CHEQUE DE RÉSERVATION SUIVANT BESOIN CI-APRES, LIBELLÉ A L’ORDRE DU COMITÉ DES FETES DE GRISY-SUISNES.

FORFAIT WEEK-END COMPRENANT :

STAND DE 4 METRES, 2 TABLES DE 1m80, 2 CHAISES : **35€**

BESOINS SUPPLÉMENTAUIRES :

LONGUEUR DE STAND DE 2 METRES PLUS 1 TABLE DE 1M80 : **17.50€**

BESOIN EN ELECTRICITÉ : **5€**

2 GRILLES : 5€

JE JOINS A LA PRÉSENTE LE CHEQUE DE CAUTION (50€) QUI ME SERA RESTITUÉ LE DIMANCHE 26 NOVEMBRE A 19H00. JE JOINS, ÉGALEMENT, LE CHEQUE DE RÉSERVATION DE ……€. JE M’ENGAGE A RESPECTER LE REGLEMENT JOINT. EN CAS DE DÉSISTEMENT, SEUL LE CHEQUE DE RÉSERVATION ME SERA RESTITUÉ, LA CAUTION RESTANT ACQUISE A L’ASSOCIATION.

A , Le

(Ecrire à la main « lu et approuvé ») Signature

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOEL DU 25 ET 26 NOVEMBRE 2017

LIEU DU MARCHÉ DE NOEL : Salle des sports Rue des Bois 77166 GRISY-SUISNES

ACCÉS : Dans GRISY-SUISNES, suivre le fléchage qui sera mis en place.

ACCUEIL ET INSTALLATION : l’accueil se fera le samedi 25 novembre 2017 à partir de 7h00 à la Salle des Sports. Les tables et les chaises seront mises à votre disposition.

HORAIRES : L’installation de votre stand devra être terminée à 10h00 maximum pour l’ouverture au public. Le démontage de l’exposition et des stands s’effectuera le dimanche 26 novembre 2017 à partir de 18h00. **Tout exposant qui démontera son stand avant 18h le dimanche verra son chèque de caution encaissé.**

L’exposition sera ouverte au public : Le samedi de 10h00 à 19h00

Le dimanche de 10h00 à 18h00.

ASSURANCE : Les organisateurs n’étant que de simples détenteurs et non dépositaires au sens du code civil, déclinent toute responsabilité en cas de vol, d’incendie, perte et détérioration de toute nature. L’assurance des objets et autres, reste à la charge des exposants, qui doivent donc souscrire une assurance garantissant les risques usuels dont il pourrait être l’auteur ou la victime tels qu’incendie, vols, responsabilité civile.

La présence de l’exposant sur le stand est obligatoire. Les stands ne doivent pas être laissés sans surveillance, même à l’heure du repas nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du stand.

Le gardiennage sera assuré la nuit du samedi 25 au dimanche 26 novembre 2017 de 19h00 à 10h00.

L’organisateur.